

**RÈGLEMENT FINANCIER CD72 PÉTANQUE
SAISON 2026**

I AFFILIATIONS, LICENCES, MUTATIONS :

Article 1 : Affiliations des clubs :

F.F.P.J.P. :	10,00 €
CD72 :	65,00 €

Article 2 : Tarifs des licences (du 01/11/25 au 31/12/26) :

Seniors et vétérans	Masculin et Féminin	37,00 €
Juniors	Masculin et Féminin	37,00 €
Benjamins, Minimes, Cadets	Masculin et Féminin	20,00 €

Article 3 : Mutations :

Non Classé, Promotion, Juniors, cadets dernière année passant en catégorie juniors :	40,00 €
Honneur :	70,00 €
Élite :	120,00 €

II INSCRIPTIONS, ENGAGEMENTS, REDEVANCES :

Article 4: Frais d'inscriptions dans les championnats (et qualificatifs) :

Championnats départementaux toutes catégories (sauf juniors, cadets, minimes et benjamins) (dont 3 € pour la participation aux championnats de France)	5,00 €	par joueur
C.D.C. vétérans, open et féminin	10,00 €	par équipe
C.R.C. vétérans, open et féminin (sauf si frais perçus en C.D.C.)	15,00 €	par équipe

Article 5 : Frais d'inscriptions des coupes :

Coupe district Sud	néant	par équipe
Coupe Sarthe	10,00 €	par équipe
Coupe de France des clubs	20,00 €	par équipe

Feuille1

Article 6 : Affiche concours dans le calendrier sportif départemental :

Page en noir et blanc		50,00 €
Page en couleur		75,00 €
Deux pages en noir et blanc	-20,00 %	80,00 €
Deux pages en couleur	-20,00 %	120,00 €

Article 7 : Locations boulodrome « Drouot » :

Location comme siège d'un club		100,00 €	annuelle
Location hivernale	Du 01 novembre au 31 mars	80,00 €	5 mois
Location clubs affiliés		30,00 €	journée
Location clubs affiliés		15,00 €	1/2 journée
Location associations extérieures		50,00 €	journée
Location associations extérieures		30,00 €	1/2 journée

III PARTICIPATIONS et REMBOURSEMENTS :

Article 8 : Participation du CD72 au repas du soir de la phase Finale de la coupe de La Sarthe : sur la base du prix du repas à 27 € .

Équipe Vainqueur	8 joueurs + le capitaine	100,00 %
Équipe Finaliste	8 joueurs + le capitaine	17,00 €
Équipes 1/2 Finaliste	8 joueurs + le capitaine	12,00 €
Un dirigeant par club		100,00 %
Arbitre		17,00 €

Article 9 : Participation du CD72 aux compétitions hors Sarthe :

Championnats Régionaux (Individuel, doublettes, triplettes)	dans le 72	néant	par joueur
	dans le 49 et le 53	15,00 €	par joueur
	dans le 44 et le 85	25,00 €	par joueur
C.R.C. et C.N.C. (vétérans, open, féminin)	dans le 72	néant	par équipe
	dans le 49 et le 53	30,00 €	par équipe
	dans le 44 et le 85	60,00 €	par équipe
	autres départements	60,00 €	par équipe

Article 10 : Indemnités kilométriques:

Arbitres, éducateurs, membres du comité.	0,33 €
--	--------

IV ARBITRAGE :

Article 11 : Participation du CD72 aux frais d'arbitrage :

Finales championnats départementaux	Indemnité d'arbitrage	60,00 €	
	Frais de déplacement	0,33 €	du km
Frais de restauration (si besoin)	Journée recyclage	100,00 %	
Nouvel arbitre sur 3 compétitions avec accompagnement d'un autre arbitre (indemnité + déplacement)		100,00 %	

Article 12: Participation du CD72 au frais des vêtements et accessoires des **nouveaux** arbitres :

Vêtements (maillots, veste, ...)	un Tiers
Accessoires (sacoche complète, etc..)	un Tiers

V FORMATIONS :

Article 13 : Participation du CD72 aux formations:

Frais d'inscription à la formation		50,00 %	
Frais de déplacement		100,00 %	0,33 €/km
Frais de restauration (si besoin)	sur la base d'un repas à 25 € maximum	100,00 %	facture
Frais d'hébergement (si besoin)	sur la base de la nuitée à 80 € maximum (petit déj. Compris)	100,00 %	facture

VI PÉNALITÉS, AMENDES :

Article 14 : Amende pour non représentation à l'Assemblée Générale du comité :

Club :	50,00 €
--------	---------

Article 15 : Amendes pour forfaits :

C.D.C. vétérans, open et féminin	Une rencontre = 1 match	50,00 €
	Général	200,00 €

C.R.C. et C.N.C. (vétérans, open, féminin)	Voir le règlement C.R.C. et C.N.C. de la F.F.P.J.P.	
--	---	--

Coupe de France des clubs	Tour départemental	50,00 €
---------------------------	--------------------	---------

Phase départementale :

Un club ayant déclaré forfait sans raison valable retenue après examen par le Comité de Pilotage

Départemental se verra interdit de Coupe de France pour l'édition suivante et pénalisé financièrement

d'un montant ne pouvant être supérieur au montant de l'amende du 1^{er} tour de zones nationales.

Tour de zone (voir règlement de la F.F.P.J.P.)

Coupe de la Sarthe	50,00 €
--------------------	---------

Article 16 : Amende pour annulation de compétition sans raison valable :

Compétition inscrite au calendrier sportif	100,00 €
--	----------

Toute annulation de compétition devra être notifiée par la presse ou par tout autre moyen

d'information, l'association en cause devant en avoir fourni les raisons à son Comité Départemental

qui statuera sur le bien-fondé de cette annulation.

Une association qui, sauf cas de force majeure, n'organiserait pas une compétition pour laquelle elle aurait retenu une date au calendrier, se verrait notifier l'interdiction d'en organiser l'année suivante, cette décision pouvant être accompagnée d'une sanction financière.

JEUNES

RÈGLEMENT FINANCIER CD72 PÉTANQUE
SAISON 2026

JEUNES

I PARTICIPATIONS et REMBOURSEMENTS :

Indemnités kilométriques:

Championnats Régionaux :	0,33 €	par équipe
Nationaux J.C.M. des pays de la Loire + Orléans, Avranches.	0,33 €	par équipe

Vêtements :

Éducateurs :	un tiers	
--------------	----------	--

Coupes, trophées et médailles :

Championnats, concours et inter-écoles :	100,00 %	
--	----------	--

II CHAMPIONNATS RÉGIONAUX :

Restauration et boissons (le jour de la compétition)	100,00 %	
Hébergement (si besoin et sur présentation de facture)	60,00 €	par équipe
Hébergement (si besoin et sur présentation de facture)	60,00 €	par coach

III NATIONAUX des Pays de la Loire couplés sur un week-end :

Hébergement (si besoin et sur présentation de facture)	nuitée entre les 2 nationaux	60,00 €	par équipe
Hébergement (si besoin et sur présentation de facture)	nuitée entre les 2 nationaux	60,00 €	par coach

Autre besoin d'hébergement : Faire une demande écrite au Président du CD72 pétanque avec devis.
En cas de demande accordée, participation partielle ou totale aux frais d'hébergement sur présentation de la facture réglée.